

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 01.11.2024 - EDITIONS WEKA

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après « CGV »), éventuellement complétées par des Conditions particulières propres à chaque Offre décrivent les modalités et les conditions dans lesquelles le Client fait l'acquisition d'ouvrages ou de publications uniques (ci-après l'« Achat ») ou souscrit des abonnements (ci-après l'« Abonnement ») aux produits d'édition et service d'information juridique à caractère documentaire, ou tout autre service des Editions WEKA.

1. Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans les présentes conditions générales, les Conditions particulières, le bon de commande ou dans tout autre document émanant des Editions WEKA et se rapportant à l'Offre y compris dans le préambule de ces documents :

- Client : Désigne le titulaire du compte Client ayant souscrit une Offre WEKA au bénéfice de toute personne morale ou physique ci-après « Utilisateur autorisé » et responsable du paiement du prix.
- Conditions particulières : Désigne, le cas échéant, le descriptif de l'Offre et les conditions de vente spécifiques.
- Contrat : Désigne les termes et conditions des CGV et, quand ils existent, des Conditions particulières et du bon de commande.
- Offre : Désigne l'Offre de produit ou de service proposée par les Editions WEKA.
- Partie(s) : Désigne le Client et/ou les Editions WEKA.
- Site : Désigne le site www.weka.fr

2. Application des CGV

Il ne sera dérogé aux présentes CGV et éventuelles Conditions particulières que par accord exprès des Parties, constaté par écrit. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client et, notamment, sur ses conditions générales d'achat, sauf accord cadre ou accord commercial spécifique conclu avec le Client. Tous autres documents communiqués par les Editions WEKA, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que les Editions WEKA ne se prévalent pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

En cas de contradiction entre les CGV et les Conditions particulières, les Conditions particulières prévalent.

Les Editions WEKA peuvent modifier les CGV et les Conditions particulières à tout moment. Toute nouvelle version est mise en ligne sur le Site. La version applicable des CGV et des Conditions particulières est celle en vigueur au jour de l'Achat ou de la souscription de l'Abonnement. En cas de reconduction d'un Abonnement, les CGV et les Conditions particulières applicables seront celles en vigueur quinze (15) jours avant la date limite pour s'opposer à cette reconduction.

3. Description des Offres d'Abonnement

3.1 Les Offres d'Abonnement aux bases documentaires WEKA

Les Offres d'Abonnement aux bases documentaires WEKA comprennent, selon l'Offre concernée :

- la mise à disposition de la base en version papier et/ou un droit d'accès spécifique à la base via Internet, selon les modes de consultation disponibles pour l'Offre concernée,
- l'abonnement au service d'actualisation ou de mises à jour de la base,
- le cas échéant, un abonnement aux publications périodiques,

Sous réserve des Offres disponibles uniquement en réabonnement, le contenu de l'Offre auquel le Client a souscrit est décrit sur le Site et dans les éventuelles Conditions particulières relatives à l'Offre concernée.

3.2 Les Offres d'Abonnement au service WEKA Ligne Expert

Les Offres d'Abonnement au service WEKA Ligne Expert ont pour objet la fourniture de prestations de recherche documentaire sur la réglementation juridique applicable. Le service peut porter sur une thématique ou l'ensemble des thématiques traitées par les bases documentaires WEKA. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Le délai moyen de traitement d'une question est variable en fonction de la question posée :

- entre 2 à 5 minutes pour une question simple et,
- 30 à 45 minutes pour une question complexe.

En tout état de cause, le délai maximal de traitement des questions ne saurait excéder 48 heures. Le traitement des questions est assuré par des juristes confirmés.

Les réponses apportées ont pour objet de fournir des renseignements et informations à caractère documentaire conformément à la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990.

Le Client est informé que ces informations n'ont en aucun cas valeur de consultation juridique.

Le Client reste seul juge du contenu des réponses fournies et demeure seul responsable, en sa qualité de professionnel, de l'utilisation qu'il fait des réponses obtenues.

3.3 Les Offres d'Abonnement au service WEKA SMART MASTERCLASSES

Les Offres d'Abonnement au service WEKA SMART MASTERCLASSES comprennent, selon l'Offre concernée :

- L'inscription à un nombre de masterclasses avec un droit d'accès spécifique aux lives, selon les modes de participation disponibles pour l'Offre concernée

- Des contenus réglementaires et des publications périodiques avec un droit d'accès spécifique à la plateforme via Internet, selon les modes de consultation disponibles pour l'Offre concernée

Le contenu de l'Offre auquel le Client a souscrit est décrit sur le Site et dans les éventuelles Conditions particulières relatives à l'Offre concernée.

3.4 Les Offres d'Abonnement au magazine WEKA le Mag

Les Offres d'Abonnement au magazine WEKA le Mag comprennent six numéros, au rythme de publication bimestrielle.

Le contenu de l'Offre auquel le Client a souscrit est décrit sur le Site et dans les éventuelles Conditions particulières de l'Offre.

3.5 Les Offres Weka.jobs

Les Offres de souscription WEKA.jobs ont pour objet la fourniture de prestations de publication d'offres d'emploi en multidiffusion, à savoir sur différents supports tels que le site WEKA.jobs, le Site ou encore la newsletter WEKA. Le service peut concerner des publications d'offres d'emploi à l'unité, par pack de 5 offres d'emplois (Les annonces sont nommées sur le service « crédit ». Une annonce = un crédit) ou par pack illimité (= crédits illimités d'annonces). Les Offres de souscription au service WEKA.jobs sont soumises aux Conditions particulières relatives à l'Offre concernée (*Elles sont à durée de validité de 12 mois à compter de la date d'achat du service. La durée de publication d'1 annonce est de 60 jours maximum. Une reconduction pour la même durée est valable pour l'achat d'une nouvelle annonce ou pour la consommation d'1 crédit (= d'1 annonce) du pack choisi*).

L'utilisation d'un compte recruteur weka.jobs par un employeur nécessite la création d'un compte sur le site weka.jobs (www.weka.jobs).

Il appartient au Client de vérifier le contenu de son annonce et que ses données de contact sont exactes. Le Client sera seul responsable du contenu (texte, visuel) de son offre d'emploi. Il garantit les Editions WEKA contre tout recours à cet égard et les indemniser de tous préjudices qu'elles subiraient de ce fait. En aucun cas la responsabilité des Editions WEKA ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard d'insertion résulte du non-respect par le Client de l'une quelconque des CGV, des Conditions particulières ou de ses spécifications techniques et aucune modification de l'engagement, notamment de prix, période ou durée ne pourra être réclamée. Les Editions WEKA ne peuvent garantir que des annonceurs concurrents ne seront pas présents sur des emplacements voisins ou contigus de l'insertion. Le Client s'engage à ce que le contenu de ses offres d'emploi respecte toutes les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, notamment celles des articles L 5331-2 et suivants du Code du travail.

Le Client s'interdit de :

.Communiquer des informations fausses, imprécises, mensongères ;

.Tenter d'induire en erreur toute personne en usurpant l'identité ou une dénomination sociale ou en portant atteinte à l'image ou à la réputation d'autres personnes et/ou en se faisant passer pour un tiers ou pour un employé, un service habilité ou un affilié de toute personne morale;

Les Editions WEKA se réservent, en toute hypothèse, la possibilité de supprimer toute offre d'emploi et de suspendre temporairement ou supprimer définitivement le compte d'un Client et/ou suspendre ou supprimer tout code d'accès, voire tout accès au Site ou au site weka.jobs du Client qui violerait les présentes sans préjudice des autres droits des Editions WEKA.

Cette faculté pourra être exercée à tout moment sans préavis, ni formalité préalable et sans que cela ne donne droit à indemnisation d'aucun préjudice. Les Editions WEKA informeront le Client, par tout moyen, des suites de telles mesures.

Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération par les Editions WEKA que si elle lui est parvenue par écrit 15 (quinze) jours francs avant la parution.

4. Achat de service – Souscription d'Abonnement

Le Client peut acheter un ouvrage de base ou, un pack d'annonces, ou souscrire un Abonnement ou acheter un service (i) en signant le devis de l'Offre et les présentes CGV transmis par les Editions Weka.

Sauf indication contraire, les Offres sont valables selon la date indiquée sur le devis et resteront valables tant qu'elles seront accessibles sur le Site ou jusqu'à la durée spécifique mentionnée.

5. Durée d'Abonnement

L'Abonnement entre en vigueur :

- pour les produits physiques, le jour de la validation par les Editions WEKA de la souscription de l'Abonnement ;
- pour les Offres disponibles en version électronique seulement, les Offres duo (version papier et version électronique) et le service WEKA Ligne Expert, quarante-huit (48) heures après la validation de la souscription par les Editions WEKA.

Sauf stipulation contraire dans les Conditions particulières d'une Offre d'Abonnement, l'Abonnement est conclu pour une période initiale d'abonnement de douze (12) mois à compter de la date de souscription.

Sous réserve d'une réglementation particulière d'ordre public et sauf accord contraire des Parties, à l'issue de la période initiale, l'Abonnement se renouvelle tacitement par périodes successives de douze (12) mois, dans la limite de dix fois, sauf dénonciation, en précisant le motif, par l'une ou l'autre des Parties notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement.

Si le Client souhaite que l'Abonnement soit établi sur l'année civile, il en informe les Editions WEKA lors de son Abonnement.

Dans ce cas, la période initiale d'Abonnement de l'année n sera prolongée au 31 décembre de l'année n+1, avec une facturation comprenant l'année n+1 majorée des mois d'extension de l'abonnement en année n, puis se renouvelle tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement.

6. Prix, facturation et modalités de paiement

6.1 Tarifs

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs annuels en vigueur des offres sont mentionnés sur devis ou disponibles sur demande.

Toute souscription d'Abonnement par un nouveau Client donnera lieu à la facturation d'un montant forfaitaire unique, au titre des frais d'ouverture du compte Client. Ce montant est précisé au Client lors de la commande.

Les frais de port et d'emballage de tout ouvrage, publications périodiques et mise à jour au format papier sont inclus dans le tarif de l'abonnement, , sauf exception des DOM/TOM où un complément est additionné au tarif abonnement.

6.2 Facturation

Une facture est établie et adressée au Client par les Editions WEKA suite à la validation de l'Achat du produit ou du service ou de la souscription de l'Abonnement. Elle couvre le prix de l'Achat du produit ou de l'Abonnement au prorata temporis de sa durée.

En cas de reconduction d'Abonnement, la facturation intervient au début de chaque nouvelle période pour la totalité du prix de l'Abonnement pour cette période.

Pour les offres de service, la facturation sera établie après réalisation et une facture d'acompte pourra être exigée à la commande selon les modalités inscrites dans le devis.

6.3 Paiement

Sous réserve d'une réglementation particulière d'ordre public, les factures sont payables à réception ou, le cas échéant, à l'issue de la période d'essai, sans escompte, par chèque bancaire, carte bancaire, virement bancaire ou mandat administratif.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit :

- le paiement de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage,
- le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce montant, les Editions WEKA pourront demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

A défaut de paiement dans le délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture et nonobstant les mesures de recouvrement qui pourraient être mises en œuvre, les Editions WEKA pourront par ailleurs prononcer l'exigibilité de toutes les sommes dues par le Client, y compris le montant de l'Abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la période d'Abonnement, sans préjudice de la faculté de résilier l'Abonnement conformément à l'article « Résiliation ».

6.4 Révision du prix

Le prix est révisé de plein droit chaque année au jour anniversaire de la date d'effet du contrat d'un montant ne pouvant excéder l'application de la formule suivante :

$P1 = (P0 \times S1 / S0) + (P0 \times 1.1 - P0)$

P1= prix HT révisé (année n)

P0 =Prix HT initial lors de la première révision ou du dernier prix révisé (année n-1) pour les révisions suivantes

S1=dernier indice de la convention collective Syntec publié à la date de révision du contrat

S0 = dernier indice de la convention collective Syntec publié à la date de la précédente révision ou à la première révision à la date de signature du contrat du contrat

Par ailleurs Editions WEKA se réserve le droit de réviser le prix de l'abonnement à l'échéance du contrat ou de son renouvellement si la consommation des services (notamment Weka Ligne Expert et WEKA SMART MASTERCLASSES) n'était plus en adéquation avec le prix de l'abonnement, notamment en regard de la consommation moyenne observée pour des personnes publiques de même catégorie. A défaut d'accord, Editions WEKA pourra procéder à la résiliation du contrat selon les termes de l'article 14.

7. Livraison des produits & des bases accessibles via Internet

7.1 Livraison des produits

Pour les Achats et les Abonnements incluant la livraison d'un ou plusieurs produit(s), le délai de livraison des produits en France métropolitaine est en moyenne, compte tenu des délais d'acheminement, de huit (8) jours ouvrés à compter de la validation de l'Achat ou de l'Abonnement. Pour toute livraison hors France métropolitaine, il convient de contacter les Editions WEKA.

Le Client est tenu de vérifier la conformité et l'état apparent des produits au moment de la livraison et de formuler toutes réserves motivées sur le bon de livraison dont une copie est adressée par courrier aux Editions WEKA par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du produit.

Le Client pourra retourner tout produit non-conforme et/ou endommagé aux Editions WEKA dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la date de livraison.

Les Editions WEKA procèdent au contrôle de la non-conformité du produit retourné. S'il s'avère conforme à la commande, les Editions WEKA le réexpédient au Client aux frais de ce dernier. En cas de non-conformité, les Editions WEKA procèdent à l'échange du produit ou à la livraison du produit manquant. En cas d'impossibilité d'échange ou de livraison du produit

manquant, la commande est annulée et les Editions WEKA ne facturent aucune somme au Client ou remboursent celui-ci de toute somme déjà versée, y inclus les frais de livraison et de retour.

7.2 Livraison des bases accessibles via Internet

Pour les bases accessibles via Internet, les Editions WEKA communiquent par e-mail au Client, dans les quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la validation par les Editions WEKA de la souscription de l'Abonnement, son identifiant et son mot de passe lui permettant de consulter la base.

7.3 Livraison des prestations de service

Pour les prestations de service, la livraison sera exécutée conformément aux conditions particulières stipulées dans le devis ou dans l'établissement d'un contrat.

7.4 Publication des offres d'emploi

Pour la publication des offres d'emploi, les Editions WEKA communiquent au Client, dans les quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la validation par les Editions WEKA de la souscription au service, le délai dans lequel les offres d'emploi seront publiées, les supports et la durée.

8. Evolution des produits et/ou services

En cas d'évolution ou de suppression du produit ou du service objet de l'Abonnement et sauf décision contraire du Client communiquée aux Editions WEKA conformément à l'article « Notifications », l'Abonnement du Client est automatiquement migré vers le nouveau produit ou service ou, le cas échéant, vers le produit ou service le plus proche dans la même thématique.

9. Clause de réserve de propriété

Les Editions WEKA conserveront la propriété des produits livrés jusqu'au paiement effectif et complet de toutes les sommes dues par le Client à quelque titre que ce soit nonobstant le fait que les risques sont transférés au Client à la livraison des produits. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances ou sommes dues aux Editions WEKA dans les délais prévus, pourra entraîner la revendication d'une partie ou de la totalité des produits à concurrence des sommes dues qu'elles soient échues ou à échoir.

10. Droits concédés au Client

Les produits édités par les Editions WEKA, quels que soient leur forme et leur support, font l'objet d'une protection par les droits de propriété intellectuelle, dont le bénéfice est reconnu aux Editions WEKA par les dispositions législatives ou réglementaires de tous pays, ainsi que par les conventions internationales, actuelles et futures, et notamment les droits prévus aux articles L.122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En tant que producteur de bases de données au sens de l'article L.341-1 du Code de la propriété intellectuelle, les Editions WEKA se réservent expressément l'ensemble des droits et prérogatives dont elles sont titulaires en application de ces dispositions.

Comme titulaire des droits, les Editions WEKA conservent la pleine et entière propriété intellectuelle de leurs produits ainsi que toutes les prérogatives s'y rattachant.

Il n'est conféré au Client et, le cas échéant, à ses Utilisateurs autorisés qu'une licence d'utilisation personnelle, incessible et non-exclusive d'accès et de consultation des bases objet de l'Abonnement. Ce droit d'accès et de consultation s'interprète strictement. Tout usage qui n'est pas expressément autorisé par les CGV est donc interdit, notamment le droit de représentation, de reproduction, de modification, de traduction, de compilation, exercé totalement ou partiellement.

Les droits concédés par les Editions WEKA au Client et, le cas échéant, à ses Utilisateurs autorisés, sont :

- (i) le droit d'accès et de consultation des bases objet de l'Abonnement,
- (ii) le droit d'effectuer in situ des copies du contenu des bases pour l'usage strictement personnel de l'Utilisateur autorisé et,
- (iii) le droit de télécharger et d'imprimer le contenu des bases consultables sur Internet ou sur support opto-numérique, pour un usage strictement personnel, à l'exclusion de tout usage commercial, éducatif ou informatif, total ou partiel.

En cas d'accès à une base via Internet, le Client et, chaque Utilisateur autorisé du Client, doivent préserver la confidentialité des identifiants et prendre toute mesure nécessaire pour qu'aucun tiers ne puisse se connecter à la base avec ces identifiants, ce qui constituerait une violation du périmètre de la licence et engagerait de fait la responsabilité du Client.

Les supports opto-numériques sont exclusivement destinés à une utilisation monoposte et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une installation permettant une utilisation à distance. Toute copie de ces supports est formellement interdite, à l'exception d'une copie de sauvegarde réalisée dans les conditions du paragraphe II de l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.

11. Clause d'interdiction d'utilisation par intelligence artificielle

Aux fins de cette clause, les termes suivants sont définis comme suit :

- Intelligence artificielle (AI) : désigne tout système ou logiciel capable de simuler une intelligence humaine, y compris, sans s'y limiter, le traitement du langage naturel, l'apprentissage machine, le deep learning, et tout autre type de technologie d'automatisation cognitive.
- Contenus : désigne tous les textes, images, vidéos, sons , médias et tout autre matériel mis à disposition sur le site weka.fr, les versions PDF, imprimés ou tout autre format délivré par Editions WEKA.

Interdiction d'utilisation par AI : le Client s'engage à ce que les Utilisateurs autorisés n'utilisent pas, directement ou indirectement, les Contenus en liaison avec toute forme d'intelligence artificielle ou système d'automatisation, sans l'accord préalable écrit d'Éditions WEKA. Cela inclut, mais ne se limite pas à, l'entraînement de modèles d'IA, l'analyse de contenu par des systèmes d'IA, ou la création de dérivés des Contenus via des outils d'IA.

Toute utilisation des Contenus par des technologies d'IA nécessite un accord écrit spécifique de l'Éditeur, qui peut inclure des conditions d'utilisation détaillées et des droits de licence spécifiques.

Conséquences en cas de non-respect : le non-respect de cette clause par le client ou les Utilisateurs autorisés entraînera des sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation immédiate de l'accord de l'abonnement et la possibilité de poursuites judiciaires pour violation du droit d'auteur, sans préjudice de tout autre recours disponible pour l'Éditions WEKA.

12. Responsabilité

12.1 Contenus éditoriaux

Les Editions WEKA garantissent au Client que leurs contenus éditoriaux sont conçus et préparés selon les règles de l'art en application des précautions raisonnables pour éviter les erreurs et que les supports sont exempts de vice de fabrication dans des conditions normales d'utilisation.

Les Editions WEKA n'accordent aucune autre garantie expresse ou implicite à l'égard des contenus qu'elles éditent ou des informations qu'elles transmettent. Le Client est seul responsable du choix de l'Offre et, en sa qualité de professionnel, tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents et informations ainsi mis à sa disposition, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet.

Le Client est conscient que les informations contenues dans les produits WEKA ou apportées dans le cadre du service WEKA Ligne Expert, outre le fait qu'elles peuvent être en cours d'actualisation, sont conçues pour compléter d'autres sources d'information et sa propre expertise et ne sont donc pas nécessairement complètes.

Le Client et les Utilisateurs autorisés reconnaissent en conséquence utiliser les produits et services WEKA sous leur seule responsabilité et à leurs risques et périls.

12.2 Publication des offres d'emplois

Les Editions WEKA n'exercent aucun contrôle sur les offres d'emploi et leur contenu.

Les Editions WEKA n'ont aucune obligation de filtrer les annonces d'emplois, ou d'en inclure une dans ses résultats de recherche ou dans toute autre liste, et peut exclure ou supprimer toute annonce d'emplois de quelque support que ce soit quelle qu'en soit la raison.

Les Editions WEKA déclinent toute responsabilité vis-à-vis du contenu, de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la légalité, de la fiabilité ou de la disponibilité des annonces d'emplois, ni que les coordonnées transmises sont exactes.

Le Client accepte et reconnaît que les Editions WEKA enverront les candidatures des candidats à l'adresse e-mail renseignée par le Client. Le client pourra également consulter directement les candidatures des candidats dans son espace « employeur » sur le Site. Cependant, le Client reconnaît que Les Editions WEKA n'ont aucune capacité de vérifier les coordonnées fournies par le Client. En conséquence, dans l'hypothèse où celui-ci fournirait des coordonnées inexactes, il lui incombera de les corriger, de répondre de manière appropriée ou de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des candidats et de leur candidature à l'annonce d'emploi. Le Client indemniserait Les Editions WEKA et le candidat pour tout dommage qui pourrait en résulter.

Les Editions WEKA ne sauraient être tenues responsable du contenu des emails du Client, des dossiers de candidature, ou de tout autre document envoyé par le Client, et n'offre aucune garantie concernant la livraison ou la réception des emails ou des documents de candidature du candidat. Les Editions WEKA ne sauraient garantir qu'aucune erreur ne surviendrait pendant le transfert des données.

Le Client accepte et reconnaît que les Editions WEKA déclinent toute responsabilité vis-à-vis des communications entre le Client et le candidat, qui relèvent exclusivement de la responsabilité du Client et de celle du candidat.

Le Client et les candidats acceptent et reconnaissent que tout envoi, enregistrement ou réception de documents sont effectués de leur propre responsabilité et que Les Editions WEKA n'agissent pas comme une agence de placement ou un cabinet de recrutement.

12.3 Limitation de responsabilité

La responsabilité des Editions WEKA ne pourra en aucune manière être recherchée par le Client ou les Utilisateurs autorisés pour les dommages directs ou indirects qu'ils pourraient subir du fait de l'utilisation des informations contenues dans les produits WEKA et ce, quelles que soient leur forme ou leur nature. Dans l'hypothèse où la responsabilité des Editions WEKA serait néanmoins engagée, elle sera en tout état de cause limitée à un montant égal au prix payé par le Client au titre de l'Achat, de la dernière année d'Abonnement, ou pour la publication des offres d'emploi, au prix facturé par les Editions WEKA pour la publication d'une annonce.

En cas d'accès aux bases via Internet, le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier que :

- (i) les temps de réponse pour consulter ou transférer des informations ne peuvent être garantis,
- (ii) que la communication, y compris par un Utilisateur autorisé, d'informations confidentielles est faite sous sa propre responsabilité,
- (iii) qu'il doit prendre toutes les mesures destinées à protéger son système d'information notamment de la contamination par virus informatiques et,
- (iv) que les Editions WEKA ne sont pas responsables des dommages pouvant résulter de la perte d'accès, l'altération, la perte de données, l'intrusion de virus dans son système d'information, ni de toute interruption de l'accès au réseau internet, toute intervention de toute nature rendue nécessaire sur le Site et entraînant une indisponibilité du Site.
- (v)

13. Force Majeure

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu par la loi et la jurisprudence française.

Les Parties conviennent que seront notamment considérés comme cas de force majeure les cas suivants : interruption, panne, piratage, sabotage des moyens de télécommunication et/ou arrêt de la fourniture d'énergie, attentat, épidémie, avaries, émeutes, guerre, guerre civile, grève totale ou partielle et lock out, soit chez l'une des Parties, soit chez ses fournisseurs, ses prestataires et/ou sous-traitants, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat, par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

14. Résiliation En cas de manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements par tout moyen avec mention expresse de son intention de mettre fin au Contrat si ces engagements n'étaient pas respectés. A défaut pour la Partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de 30 jours à compter de la date de première présentation de ladite mise en demeure, l'autre Partie pourra mettre fin au Contrat de plein droit et par tout moyen.

Par ailleurs, les Editions WEKA se réservent le droit d'interrompre et de résilier un Abonnement et son accès Internet sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- violation par le Client ou l'un de ses Utilisateurs autorisés des droits concédés au titre de l'Abonnement ;
- usage du Site pouvant porter préjudice à un tiers ou qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ;
- utilisation abusive du service WEKA Ligne Expert, notamment en regard de la consommation moyenne observée pour des personnes publiques de même catégorie
- utilisation des services Internet par un nombre d'utilisateurs supérieur au nombre d'Utilisateurs autorisés par l'Abonnement souscrit par le Client.

15. Protection des données à caractère personnel

Editions WEKA, en qualité de responsable de traitement, sont amenés à collecter et traiter des Données à caractère personnel du Client ou/et des Utilisateurs autorisés et des Utilisateurs des services gratuits sur le Site dans les termes et conditions prévus à la Politique de protection des données personnelles d'Editions WEKA disponible sur le site internet de la société que nous vous invitons à consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://rgpd.weka.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles> .

Cette politique précise notamment les bases légales des traitements de Données à caractère personnel, la durée de conservation, les finalités de traitements, les destinataires, les droits dont le Client et/ou l'Utilisateur dispose(nt) sur lesdites Données et les éventuels transferts desdites Données.

16. Cession – Sous-traitance

Le Client ne peut céder, transférer ou concéder en licence à un tiers, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations découlant du Contrat.

La revente des exemplaires matériels des produits WEKA est interdite en dehors du territoire pour lequel le Contrat a été conclu.

Les Editions WEKA pourront céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie des droits et obligations découlant du Contrat à un tiers. Dans ce cas, les Editions WEKA adresseront au Client une notification conformément à l'article « Notifications ».

17. Notifications

Toute notification ou communication prévue par le Contrat sera adressée :

- pour les Editions WEKA : – par courrier à Editions WEKA, Service relation clientèle, Immeuble Pleyad 1, 39 boulevard Ornano, 93288 Saint-Denis Cedex – par email à relation.clientele@weka.fr ou – par téléphone au 01 53 35 17 17 (dans ce dernier cas, elle devra être confirmée sans délai par courrier ou par e-mail) ;
- pour le Client : – par courrier ou – par e-mail aux coordonnées transmises aux Editions WEKA lors de l'Achat ou de la souscription de l'Abonnement.

18. Loi applicable et clause attributive de juridiction

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit de lois.

Tout litige qui surviendrait entre les Parties relativement à leurs relations commerciales et, notamment, à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social des Editions WEKA, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

19. Dispositions diverses

19.1 Nullité d'une clause : La nullité ou la non-opposabilité de toute disposition du Contrat ne devra pas affecter les autres stipulations. Dans ce cas, cependant, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat. A défaut, le Contrat devra être interprété comme si la clause nulle ou inopposable avait été omise.

19.2 Intitulés : Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou de signification particulière.

19.3 Tolérance : Le fait pour l’une des Parties de s’abstenir de diligenter un quelconque recours lié au manquement de l’autre Partie à l’une quelconque de ses obligations ou engagements aux termes du Contrat ne saurait valoir renonciation définitive à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

19.4 Communication : sauf stipulation contraire adressée par le Client à Editions WEKA en lettre recommandée, le Client autorise les Editions WEKA à mentionner le Client en tant que référence sur tous ses supports et sur son site internet.

J’ai bien pris note des conditions générales de vente et les accepte

Date :/...../.....

Cachet et signature

Conditions générales de vente d'espaces publicitaires des Editions WEKA

La société Editions WEKA, ci-après dénommée l'Editeur, propose au sein de ses différents supports des possibilités d'insertion de publicité. Toute souscription d'un ordre de publicité sur l'un des supports de l'Editeur, emporte de plein droit adhésion et acceptation des présentes conditions générales de vente.

1 - Réservation d'espace publicitaire

Aucun ordre ne peut être accepté par téléphone s'il n'est suivi d'une confirmation écrite (par courrier ou par email). La confirmation de l'ordre par l'éditeur vaut contrat entre les parties. L'éditeur n'est engagé que par les termes de sa confirmation

2 - Mandat

Tout achat d'espace publicitaire relevant des dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (« Loi Sapin »), réalisé par un intermédiaire ne pourra intervenir que dans le cadre d'un contrat de mandat entre l'annonceur et cet intermédiaire, une attestation de ce mandat devant en ce cas être fournie à l'éditeur en même temps que l'ordre d'insertion. En cas de modification du mandat donné par l'annonceur à l'intermédiaire devra être, l'annonceur devra en informer l'éditeur sans délai. Les ordres passés par cet intermédiaire seront strictement soumis au respect des présentes et le mandataire sera tenu, vis-à-vis de l'éditeur, aux mêmes obligations que celles incombant à l'annonceur pour le compte duquel il agit. Ce dernier demeurera cependant, en tout état de cause, seul responsable des agissements de son mandataire. Sera appliquée à tout ordre passé par l'intermédiaire d'une agence, une remise professionnelle de 15% calculée sur le net après dégressifs, sous réserve de la réception avant parution d'une attestation de mandat.

3 - Modifications et annulations du fait de l'annonceur

Aucune modification ou annulation de l'ordre ne peut s'effectuer par téléphone ou email. Toute annulation, suspension, ou modification devra être adressée par LRAR, et ne sera considérée comme valable que sous réserve du respect des délais prévus soit 4 semaines avant parution. Toute modification de l'importance d'un ordre de l'annonceur en termes de volume, de taille ou de durée de campagne, entraîne l'application d'un rappel de prix, en plus ou en moins, basé sur le tarif en vigueur, y compris rappel sur les dégressifs applicables. A défaut de fourniture des éléments nécessaires à la parution de l'annonce dans les délais mentionnés dans l'ordre ou à défaut d'annulation ou de modification dans les formes et les délais prévus, l'annonceur reste tenu au paiement des emplacements réservés.

4 - Contraintes techniques et légales

Tous les fichiers relatifs aux insertions, que cela soit pour une publication en ligne ou une impression papier (notamment les créations graphiques telles que les images, bannières numériques, les textes et contenus rédactionnels...) doivent être fournis et être conformes aux spécifications définies par l'éditeur figurant sur l'ordre d'insertion. En cas de non-respect des dates de remise des fichiers, les éléments de l'annonce précédente, s'il y a lieu, seront réutilisés. A défaut d'annonce précédente, l'annonce sera facturée et devra être payée. Les supports visuels en format électronique appartenant à l'annonceur seront conservés par l'éditeur pendant deux mois après la dernière utilisation. Passé ce délai, l'éditeur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou destruction. Les éléments du visuel à insérer devront être fournis selon les modalités indiquées par l'éditeur, sur l'ordre d'insertion. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'annonceur. Il en est notamment des rédactionnels à caractère promotionnel et des publiportages qui devront être clairement identifiés comme étant des publicités.

5 - Tarifs

Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de la signature du contrat par l'éditeur. Il reste applicable pendant la durée du contrat. Les frais techniques de réalisation des publicités ne sont pas compris dans le tarif ; ils sont entièrement à la charge de l'annonceur.

6 - Facturation et règlement

L'annonceur reçoit un original de la facture, et, pour les annonces soumises à la

Loi Sapin, son agence ou l'intermédiaire mandaté reçoit un autre exemplaire. Lorsque l'agence ou l'intermédiaire a reçu mandat pour procéder au règlement, l'annonceur reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. Le délai de paiement est indiqué sur la facture ; l'éditeur se réserve cependant la possibilité d'exiger un paiement comptant à la souscription de l'ordre en cas de risque lié à l'insolvabilité de l'annonceur. Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraîne les effets suivants : - la suspension de l'effet de tous les ordres en cours passés par l'annonceur ; - l'exigibilité de toutes les sommes échues et à échoir ; - le paiement avant parution de toute insertion sur simple demande de l'éditeur ; - après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, majoré de huit points de pourcentage ; - la perception d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 (quarante) Euros pour frais de recouvrement telle que prévue par le Code de commerce. Si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à quarante (40) Euros, il en sera demandé le remboursement à l'annonceur sur justificatif ; - la perception de plein droit, dans l'hypothèse d'une action en recouvrement et à titre de clause pénale, d'une somme forfaitaire égale à 10% du principal à recouvrer.

7 - Responsabilité de l'Editeur

L'éditeur n'est engagé que par les termes de sa confirmation. Cependant : - l'éditeur reste libre de refuser, conformément aux usages de la Presse, l'insertion d'une publicité sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus. Ce refus peut intervenir à tout moment avant et/ou après communication du texte ou du visuel ; - elle ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé ou tout autre espace équivalent ; - les dates de parution ne sont communiquées par l'éditeur qu'à titre indicatif ; - le choix de l'emplacement publicitaire est sous l'entière responsabilité de l'annonceur ou de son mandataire qui s'en remet à l'éditeur lorsque son choix n'est pas précisé

8 - Garanties de l'annonceur envers l'Editeur

L'annonceur sera seul responsable du contenu (texte, visuel) de son insertion. Il garantit l'éditeur de tous recours à cet égard et l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait de ce fait, y compris ses frais raisonnables d'avocat. Notamment, l'annonceur déclare et garantit que le contenu de l'insertion et l'insertion en elle-même ne contreviennent pas à la législation en vigueur et/ou un droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit, et ne constituent pas des actes dommageables, des actes de diffamation ou de dénigrement à l'égard des tiers. En aucun cas la responsabilité de l'éditeur ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard d'insertion résulte du non-respect par l'annonceur de l'une quelconque des présentes conditions générales ou de ses spécifications techniques, et aucune modification de l'engagement, notamment de prix, période ou durée ne pourra être réclamée. En tout état de cause, les erreurs de forme et/ou de contenu par rapport aux annonces originales ne pourront donner lieu qu'au remboursement du prix des annonces concernées, à l'exclusion de toute autre indemnité. L'éditeur ne saurait être tenu pour responsable d'un défaut de lisibilité d'une annonce ne respectant pas les spécifications imposées par l'éditeur.

9 - Protection des données à caractère personnel

Editions WEKA, en qualité de responsable de traitement, sont amenés à collecter et traiter des Données à caractère personnel du Client dans les termes et conditions prévus à la Politique de protection des données personnelles d'Editions WEKA disponible sur le site internet de la société que nous vous invitons à consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://rgpd.weka.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>.

Cette politique précise notamment les bases légales des traitements de Données à caractère personnel, la durée de conservation, les finalités de traitements, les destinataires, les droits dont le Client et/ou l'Utilisateur dispose(nt) sur lesdites Données et les éventuels transferts desdites Données.

10 - Litiges

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la première insertion. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de PARIS sera seul compétent même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.